





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-342**

Séance publique du

20 novembre 2020

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201120- lmc1181322-DE-1-1
Date de signature : 26/11/2020
Date de réception : jeudi 26 novembre 2020
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
COMPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT AUX ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT
(ALSH) ET AUX ASSOCIATIONS - SIGNATURE D'AVENANTS- Décision du Conseil**

Le 20 novembre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 13/11/2020, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Kayané BIANCO, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Michael ZAZOUN.
Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S QUALITE DE VIE
Direction Jeunesse Petite Enfance,
Enfance

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2020

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Brigitte DEVESA

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT AUX ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) ET AUX ASSOCIATIONS - SIGNATURE D'AVENANTS- DÉCISION DU CONSEIL- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La politique Enfance Jeunesse s'inscrit dans les objectifs stratégiques de la Ville d'Aix-en-Provence en soutenant des initiatives émanant d'opérateurs associatifs locaux en direction des publics visés, par l'octroi de subventions de fonctionnement général et de subventions de projets inscrits dans le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2018-2021, formalisé par délibération DL.2019-40 lors du Conseil Municipal du 1 Février 2019.

Dans ce cadre, la Ville apporte son concours sous forme de subvention de fonctionnement auprès des gestionnaires des Accueils Collectifs de Mineurs.

La période particulière et sans précédent que nous connaissons depuis l'apparition de la COVID19 impacte le fonctionnement des Accueils de Loisirs dans la mise en œuvre des protocoles sanitaires strictes et coûteux.

Afin d'aider la poursuite des actions proposées par les gestionnaires jusqu'à la fin de l'exercice budgétaire, il est nécessaire de procéder au versement d'un soutien supplémentaire pour le dernier trimestre 2020.

Les attributions de subventions exceptionnelles proposées dans le tableau ci-après, ayant pour objet « ALSH CEJ » sont une aide pour favoriser la mise en œuvre d'activités de qualité,

respectant les protocoles sanitaires, dans le cadre du fonctionnement de l'accueil collectif de mineurs, jusqu'à la fin de l'exercice budgétaire.

Il est également proposé de verser une subvention exceptionnelle pour un montant de 1 500 € à l'association « La Source Sainte Victoire » qui réalise des ateliers d'expression au profit d'enfants et adolescents en difficultés sociales.

Aussi, afin de soutenir l'amélioration des conditions d'accueil et de prise en charge des très jeunes enfants fréquentant la micro-crèche « Le Petit Panda », il est proposé d'attribuer une subvention d'équipement de 2 000 € au centre social La Provence.

En conséquence, et afin de mettre en œuvre des actions en direction des publics concernés, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des sommes détaillées dans les tableaux présentés ci-dessous.
- **DIRE** que la somme de 49 750 € (quarante-neuf mille sept cent cinquante euros) sera imputée sur la ligne budgétaire N°1440 (422-6574-924) « Contrat Enfance Jeunesse » qui présente les disponibilités suffisantes.
- **DIRE** que la somme de 2 000 € (deux mille euros) sera imputée sur la ligne budgétaire N° 10803 (9064 - 2184 - 1729) « achat de mobilier » qui présente les disponibilités suffisantes.
- **DIRE** que la somme de 1500 € (mille cinq cent euros) sera imputée sur la ligne budgétaire N°2280 (422-6748-924) « Jeunesse » qui présente les disponibilités suffisantes.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la Petite Enfance, à la Jeunesse et aux Accueils de Loisirs sans Hébergements à signer les avenants correspondants, présentés ci-joint.

DL.2020-342 - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
COMPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT AUX ACCUEILS DE LOISIRS SANS
HÉBERGEMENT (ALSH) ET AUX ASSOCIATIONS - SIGNATURE D'AVENANTS- DÉCISION
DU CONSEIL-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 7
Suffrages Exprimés	: 45
Pour	: 45
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

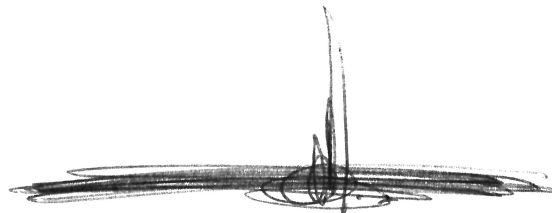
Moussa BENKACI Eric CHEVALIER Sophie JOISSAINS Stéphane PAOLI Pierre SPANO
Françoise TERME Fabienne VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00